

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 21 mai 2026

N°36/2026

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 mai 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : BEFFEYTE Jean-François, CAZABAT Jérôme

Procurations de vote : BEFFEYTE Jean-François à SABATHIER Bernadette
CAZABAT Jérôme à BLUTHE-RAMONE Benjamin

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2026 par 14 voix pour et 1 voix contre.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 04/06/2026
et publication le 04/06/2026